



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal PCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** PCHAT-BARON Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérard

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à PCHAT-BARON Pascal ; de DEVESA Marie à VIGNY Gérard

**Absent :** GERNAIS Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

*Délibération n° D2024\_041- FINANCES*

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Scheffler Boxing Club**

Des jeunes du Scheffler Boxing club ont été sélectionnés pour participer aux finales du Championnat de France de Savate Boxe Française qui se dérouleront au mois de mai 2024.

L'organisation d'un tel déplacement engendre des frais importants, notamment pour le transport, l'hébergement et les frais d'inscription.

L'association sollicite une aide exceptionnelle de la commune pour favoriser la participation des jeunes compétiteurs à cette finale.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1000 € au Scheffler Boxing Club
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal PCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Francis GOY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 08/04/2024

Publication en ligne le 02/04/2024

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS